

SEANCE DU 19 MAI 2022 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

SEANCE DU 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 19 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROI Jean-Marie.

Présents : Mr QUEYROI Jean-Marie, Maire ; Mr RODRIGUES Antonio, 1^{er} adjoint ; Mme LEBLANC Valérie, 2^{ème} adjointe ; Mr CALAVIA Richard, 3^{ème} adjoint ; Mr GÉRARD Jacques, 4^{ème} adjoint.

BOUKHALO Sébastien, MAQUET Jean-Michel, MICHEL Elisabeth, ROCHE Anne-Marie, RENARD Jacques, ROSAYE Laurence, VAN HAMME Pierre

A été nommé secrétaire : Jacques GÉRARD

N°2022-27 :

Objet de la délibération : Convention de participation pour la mise en place d'une unité de compostage

La commune de Cherveix-Cubas souhaite se doter d'une unité de compostage de proximité U1-composteur collectif.

Dans le cadre du déploiement de ce dispositif et afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement technique et financier du SMD3 (Syndicat Mixte Départementale des Déchets de la Dordogne), il est proposé de signer la convention établie par cet établissement public et d'approuver la mise en place des composteurs.

Ladite convention a été envoyée à l'ensemble des élus.

La convention a pour objet de définir les droits et obligations des parties pour l'attribution d'une aide financière pour l'acquisition de matériel ainsi que de fixer les conditions d'octroi de cette aide et les rôles entre chaque partie.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'une unité de compostage de proximité route des Pradeaux ;
- Approuve la convention établie par le SMD3 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

N°2022-28 :

Objet de la délibération : Convention de servitudes ENEDIS route des Ecoles et place de la Mairie

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'afin de raccorder la médiathèque au réseau ENEDIS, il y a lieu de modifier la ligne.

En effet, il est prévu de planter un poteau à l'angle de la route des Ecoles et de la place de la Mairie sur la section AB 90 :

- ligne aérienne jusqu'à la section AB 93
- ligne en souterrain jusqu'à la section AB 244

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en place de cette ligne ENEDIS afin de permettre le raccordement de la médiathèque ;
- approuve la convention établie par ENEDIS ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

N°2022-29 :

Objet de la délibération : règlement salles municipales

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de rédiger un règlement concernant l'utilisation des salles municipales.

Le projet de règlement a été envoyé à tous les élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve (10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) le règlement des salles municipales applicable au 1^{er} juin 2022.

N°2022-30 :

Objet de la délibération : demande subvention au Conseil Départemental Voirie 2022

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de réaliser des travaux de voirie en 2022 compte tenu de l'état des routes.

Le devis de l'entreprise COLAS est de 36 415 € HT et comprend :

- VC du Bourlhiou à Bugeaud : 570 ml
- VC des Floralies à Bugeaud : 460 ml
- VC du Temple de l'eau : 120 ml
- Chemin de La Rebouille : 180 ml
- VC du lotissement : 90ml

- VC de Saint-Raphaël reprise de rives

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux de voirie	36 415 €	Contrats de territoires Autofinancement	7 283 € 29 132 €
TOTAL	36 415 €		36 415 €

Monsieur Le Maire propose de demander une subvention au titre des Contrats de Territoires au Conseil Départemental de la Dordogne au taux de 20 % soit 7283 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le plan de financement ci-dessus, autorise et charge Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 24 mai 2022

Le maire

Jean-Marie QUEYROI